



Cercle Nautique du Touquet

Utilisation Ponton CNT

Le CNT met à la disposition de ses membres un ponton face à la terrasse du restaurant. Ce ponton est strictement réservé aux membres du CNT à jour de cotisations.

Voici les règles d'utilisation :

- Ce ponton est destiné à l'arrêt des bateaux (embarquement/débarquement passagers, avitaillement et matériels).
- Il n'est pas destiné à l'amarrage (stationnement) et ne doit pas être utilisé à marée basse.
- S'agissant d'un équipement collectif il doit être libéré dès que possible, pour optimiser son utilisation en début et fin de marée haute.
- L'usage de l'eau et de l'électricité doit être limité aux périodes qui ne nuisent pas à l'usage collectif.
- Chaque équipage est responsable de l'utilisation et de la sécurité du ponton par son embarcation et son équipage.
- Chacun veillera à respecter et faire respecter ces règles.

Ce ponton est mis à notre disposition par Touquet Evénements merci de respecter les règles et de l'utiliser en « marin responsable »

Merci de votre compréhension et bonne navigation à tous et toutes.

Le Président
Ronan LAGADEC
0672295292
rlagad@orange.fr

1, Avenue Jean Ruet - 62520 Le Touquet
Tél : 03.21.05.12.77 - Fax : 03.21.05.59.77
Site : <http://cercle-nautique-du-touquet.fr>
E-mail : webmaster@cercle-nautique-du-touquet.fr